

INDUSTRIE DE L'ENFERMEMENT ET DES EXPULSIONS



Version 2025

Avant de commencer...

Cette brochure a pour but de visibiliser les différents acteurs (entreprises, particuliers, associations...) qui se font de la thune sur la construction et le fonctionnement quotidien des centres de rétention (CRA) en France. On les a d'abord regroupés par catégories (architectes, compagnies aériennes...) pour expliquer comment ces différents business fonctionnent, mais **il y a aussi une liste à la fin qui est plus complète.**

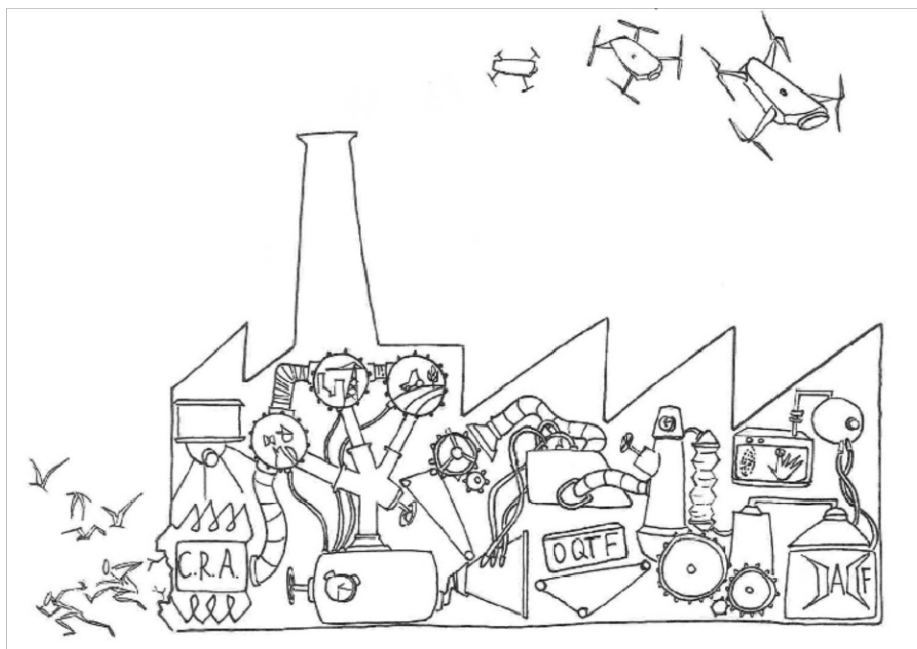
Ces informations, publiques, **demandent un travail régulier de mise à jour.** La date de maj de la brochure est indiquée sur la couverture, mais même s'il s'agit d'une version récente, il est toujours bon de re-vérifier les infos : il est possible qu'une entreprise ferme ou déménage, de nouveaux marchés peuvent être signés...

Il existe aussi une base de données mise un peu plus régulièrement à jour ici : <https://abaslescra.noblogs.org/infos-pratiques/liste-des-marches-publics/>

Ce guide a aussi pour but de **fournir les bases pour effectuer ses propres recherches** sur ce type d'infos : il y a une liste de ressources et de tutoriels à la fin. Même s'il s'agit d'informations librement accessibles sur internet, **on ne peut que recommander d'effectuer ce type de recherches en prenant des précautions : en utilisant tor + tails notamment** (il y a une list de ressources à la fin pour se familiariser avec ce type d'outils).

Partie 1

Petit panorama des boites collabos des CRA



De juteux contrats pour les constructeurs de taules

Les places en CRA n'ont fait qu'augmenter ces dernières années : après le plan d'augmentation de 800 nouvelles places en CRA prévue entre 2018 et 2023, Darmanin en a remis une couche à l'automne 2023, en annonçant un doublement des places en CRA (pour atteindre les 3000 places), avec la construction de dix nouveaux centres dans toute la France d'ici 2027.

Trois d'entre eux sont censés ouvrir en 2026 ; à Bordeaux, Dunkerque et Dijon ; et le nouveau ministre de l'intérieur Bruno Retailleau, multiplie également les projets d'extensions, pour parquer toujours plus de gens à l'intérieur des CRA existants. En 2025, au moment où on écrit la brochure, beaucoup de chantiers annoncés n'ont pas commencé, mais certaines entreprises ont déjà été sélectionnées.

Les projets de construction et d'extension de CRA profitent aux habitués bétonneurs, comme Bouygues, Eiffage, Vinci mais aussi à une myriade de PME. Il y a beaucoup d'étapes dans la construction d'un CRA ; pour essayer de s'y repérer, on vous propose un encart à la page suivante.

A **Olivet** (Loiret), ce sont par exemple **13 entreprises** qui se sont partagées plus de 9 millions d'euros pour la construction du nouveau CRA, qui a ouvert en 2024 : Briand Construction à la charpente, Eiffage Energie au chauffage, Ineo à l'électricité... Et encore, c'est sans compter toutes les étapes de conception, aménagement et entretien (voir encart à la suite). Autre exemple de ces regroupements d'entreprises : en 2020, les travaux d'extension du CRA de **Coquelles**, à côté de Lille, ont permis à des boîtes d'empocher d'importants contrats, comme Fichet Security et Ocebloc (plus de 2 millions d'euros pour les

deux), Ramery Batiment (plus de 700 000 euros) ou encore Satelec qui prend près de 100 000 euros pour l'installation électrique.

A **Bordeaux**, c'est **Bouygues** qui est en train de construire le nouveau nouveau CRA situé sur la commune de Mérignac. Montant de ce chantier, gagné en février 2024 : 26,4 millions d'euros.

A **Dijon**, le futur CRA est construit par **C3B, une filiale de Vinci**, qui coordonne 13 entreprises. Le montant global du marché attribué en mars 2025 est de 33,5 millions d'euros.

A **Lyon** enfin, des boites comme **Eiffage, Artelia, Hogos, EODD** se partagent les plus de 22 millions d'euros nécessaires à la construction du nouveau CRA.

Les différentes étapes de construction d'un CRA

Il y a plein d'étapes différentes (et donc d'entreprises impliquées !) avant qu'un CRA ouvre :

- **Le choix de la ville et du lieu** : ça passe souvent par des négociations avec la commune où le projet du CRA a été pensé. Il peut y avoir des luttes de la part des gens qui habitent pas loin, des négociations, des échanges de bons procédés plus ou moins officieux. Par ex : le maire dit oui au projet de CRA sur la commune, et en échange l'Etat développe tel ou tel service. Il y a des suspicions d'un accord de ce type à Goussainville en région parisienne, où le fait d'accepter le projet de CRA aurait permis que Goussainville soit choisie pour accueillir le nouveau Rungis d'Île de France).
- **Les appels à projet** : A partir du moment où le lieu est sélectionné, l'Etat commence à faire des appels à projets : en gros il dit "ok j'ai ça à faire, je donne X milliers / millions d'euros pour le faire, qui veut le faire ?". Des entreprises postulent, et l'Etat les sélectionne de manière plus ou moins transparente. La liste des appels à projet, ainsi que de leurs résultats (= quelle entreprise a été sé-

lectionnée pour réaliser le projet) est disponible sur le site **boamp.fr**. On peut y taper des mots clés comme “CRA” ou “Rétention” et trouver tout un tas d’informations :)

Dans la pratique, il y a plein d’étapes :

- **Le choix du maître d’ouvrage** : c’est celui qui conçoit le projet. En théorie, c’est l’Etat : mais souvent, il sous-traite à des bureaux d’études privés. Il y a aussi des assistants à maîtrise d’ouvrage, qui peuvent être des bureaux d’étude, des cabinets de conseil, d’architectes...
- **Le choix du maître d’oeuvre** : c’est celui qui veille à l’exécution des travaux, dans les délais et les coûts prévus par le marché public. En gros, il coordonne la construction et fait bosser ensemble plusieurs entreprises.
- **Le choix des entreprises** qui effectuent les travaux : souvent ce choix se fait au moment du choix du maître d’oeuvre car le maître d’oeuvre postule en disant déjà avec qui il compte bosser. Dans les différentes spécialités des entreprises qui taffent pour les CRA, on trouve de tout : charpente, électricité, peinture, plomberie, signalétique, terrassement...
- **Le choix de l’entreprise chargée de l’entretien du futur CRA ; de celles qui vont faire la bouffe, le ménage, la sécurité...** une fois que le CRA sera ouvert

Là où ça se complique parfois, c’est que chaque étape peut comporter des sous-divisions avec des sigles techniques qui rendent le site boamp.fr plutôt ardu à lire. Il y a un petit lexique dans la partie “ressources” (à la fin) qui permet de comprendre un peu mieux ce dont on parle, mais c’est souvent un vrai casse-tête de comprendre qui fait quoi.

Une aubaine pour les architectes de l'enfermement

Pour certains architectes, qui se sont spécialisés (ou pas, parfois c'est juste un bonus de fin de mois) dans la conception de lieux d'emprisonnement, la création de nouveaux CRA ou leurs agrandissements est une aubaine.

Beaucoup ont leur bureaux à **Paris** : le cabinet **A26 Architectures** a été choisi, en mars 2025, pour dessiner le CRA de Dijon. Et c'est **VOXOA** qui a gagné l'appel d'offre en janvier 2025 pour s'occuper, avec plein d'autres boîtes, de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau CRA à Oissel. **Valero Gadan Architectes & Associés** a bossé sur le CRA d'Olivet, qui a ouvert début 2024. **ACME Architecte & Conseil** a, lui, travaillé sur la construction d'un potentiel CRA à Goussainville. **ECDM** a participé à la reconstruction du CRA de Vincennes en 2010, qui avait brûlé à la suite d'une révolte des retenus (<3), et **Renaud de La Noue Architecte** a bossé sur le CRA de Plaisir, ouvert en 2006.

Parmi les autres architectes de l'enfermement, on peut citer : **Anaa architectes**, qui après avoir conçu le CRA de Lesquin, a élaboré son extension. Ils ont aussi désigné un comico à Wattignie, pour rester dans le thème.

À Coquelles, c'est le cabinet **Pierre Louis Carlier** qui a planché sur un projet consistant en « l'amélioration des conditions de rétention ». La réponse des architectes ? « Étendre le bâtiment pour accueillir plus de retenus » : on jurerait avoir déjà entendu ça quelque part...

Au passif de l'agence **Patrice Chabbert** enfin, 4 projets dans les taules, dont un bâtiment dédié aux unités chargées de mater les rebellions dans les prisons et le CRA à l'aéroport de Toulouse Blagnac.

Surveillance, bouffe, nettoyage... ces charognards qui font tourner les CRA

En 2025, 69 millions d'euros seront claqués pour faire tourner les 26 CRA, les LRA (Local de Rétention Administrative) et la ZAPI (Zone d'attente pour les personnes en instances) de Roissy.

Une manne pour la société **GEPSA**, spécialisée dans la maintenance de lieux d'enfermement, qui gère notamment une quinzaine de CRA, plusieurs LRA et les ZAPI des aéroports de Roissy et d'Orly. Concrètement, ils s'occupent de différents "services" au sein des CRA : **bouffe, buanderie, nettoyage...** Ils font également profiter de leur "expertise" des entreprises italiennes pour faire la même chose dans les CPR (CRA italiens). Gepsa, qui appartient depuis peu au groupe Newrest, **est aussi présente dans près de 70 maisons d'arrêt et centres pénitentiaires.** Tout cela lui a permis d'engranger 188 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023. L'entreprise a, par exemple, gagné un appel d'offre pour le CRA de Perpignan, puis un autre pour celui d'Hendaye... À Marseille, elle s'occupe même du gardiennage et de la surveillance générale du site.

Gepsa n'est pas la seule à surfer sur ce marché. L'esclavagiste du nettoyage **Onet**, dirigé par l'héritière Émilie de Lombarès en profite aussi. Tout comme le groupe **APR** à Lons ou **EVANIS** à Aubagne.

Pour la bouffe, **Compass** et ses filiales Eurest et Scolarest trustent le marché. Logique, ce groupe britannique, dont l'entité française est pilotée par Camille Berthaud depuis le siège situé à Châtillon (92), est déjà très présent dans les taules. Eurest a notamment une branche « Pénitencière », avec une certaine Isabelle Lecanu à sa tête.

A Oissel enfin, c'est Elior qui a remporté le marché de restauration du

CRA attribué en juin 2024 pour 4,2 millions d'euros.

Les LRA et les ZAPI

Les LRA sont des endroits où on enferme les gens en vue de leur expulsion. Ils sont généralement situés dans des commissariats, mais cela peut aussi être des chambres d'hôtels, et sont créés par arrêté préfectoral, à titre permanent ou non. La durée d'enfermement y est de 48h maximum mais peut être allongée de plusieurs jours sous certaines conditions, et surtout être suivie d'un placement en CRA. Leur équipement, sommaire, est réglementé et ne prévoit pas par exemple d'espace de promenade à l'air libre, de réfectoire... Une liste des LRA est disponible dans les ressources.

Les ZAPI sont des lieux d'enfermement situés principalement dans les gares et les aéroports, où sont maintenues les personnes qui se sont fait choper à leur entrée en France, avant qu'elles ne soient "admissibles sur le territoire" ou expulsées.

Et les associations en profitent au passage...

En 2025, **30 millions d'euros serviront à financer ce que l'Etat appelle « la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social »** des détenus en centre de rétention. Concrètement, ce sont d'une part les hôpitaux (rubrique suivante), d'autre part certaines assos qui vont s'en mettre plein les poches.

5 associations travaillent en CRA à l'heure actuelle en France : **ASSFAM** (groupe SOS Solidarité), **Forum réfugiés-Cosi**, **France terre d'asile**, **La Cimade**, **Solidarité Mayotte**. Elles répondent elles aussi à des appels d'offre en disant "on peut faire ça avec tant de salariés, ça coûtera X millions d'euros à l'année".

Lors du dernier appel d'offre de février 2025 :

- Forum réfugiés-Cos a remporté 6 CRA pour plus de 6,5 millions d'euros
- France terre d'asile a obtenu 5 CRA et 6,7 millions d'euros
- ASSFAM-groupe SOS Solidarité repart avec 4 CRA et 5,5 millions d'euros.
- La Cimade est partie à grand bruit du CRA du Mesnil-Amelot en région parisienne : mais l'argument principal était celui des mauvaises conditions de travail pour ses salariés, et elle reste présente dans 6 autres CRA en France, pour un marché de plus de 7 millions d'euros.

Le problème des assos dans les CRA

Les associations présentes en CRA ont toutes le même discours pour y justifier leur présence : elles sont là pour assurer que les personnes enfermées aient un accès à leurs "droits", et sans elles, la vie des prisonniers serait quand même bien plus difficile.

Déjà, c'est un peu tordu d'accepter l'existence des CRA (et d'y bosser !) du moment qu'il y a trois juristes à l'intérieur : les CRA ne devraient pas exister, assos ou non.

Et puis les droits en rétention, ils sont bien limités : les assos font très majoritairement des recours contre les OQTF et le placement en rétention. Ces recours, s'ils ne dépendent pas des vices de procédure ou de l'humeur du juge qui statuera dessus, marchent surtout quand les personnes peuvent justifier d'une situation stable et d'attaches en France : à nouveau, un tri est effectué entre les bons et les mauvais étrangers. Et ce tri, les juristes des assos y participent : en bossant plus ou moins les dos siers, selon la situation de la personne et leur croyance en la possibilité que le recours marche (ou leur flemme, aussi). Super boulot.

Et puis surtout, les témoignages de retenus disent pour la plupart que les assos dans les CRA ne servent à rien. Elles n'effectuent pas toujours les recours, ne filent pas de contacts d'avocats, n'informent pas sur les droits (en février 2025 par exemple, des personnes congolaises enfermées au CRA de Mayotte depuis plus d'un mois ne savaient pas qu'il y avait une durée maximum à leur rétention). Pour le reste c'est encore pire : pas moyen de les faire se bouger sur les conditions de rétention (FTDA en mars 2025 : "ce n'est pas à nous mais aux retenus de se mobiliser eux mêmes"), les violences policières / carcérales ou l'accès aux soins. En mai 2023, un retenu est mort tabassé par les keufs au CRA de Vincennes : l'asso du CRA, l'ASSFAM, s'est soigneusement gardée de réagir ; elle a même refusé de sortir l'info dans un premier temps.

... Et les medecins aussi !

L'Etat finance, en théorie, un accès aux soins dans les CRA. Les sommes vont ainsi permettre de payer des UMCRA -unités médicales – qui résultent de convention entre les hostos (CHU de Bordeaux, Hôpital de Calais, Centre Hospitalier de Meaux etc etc) et le ministère de l'intérieur, moyennant quoi ils envoient des médecins et infirmiers en CRA.

Selon la taille du CRA et la convention signée avec l'hôpital, l'équipe médicale est plus ou moins importante, plus ou moins présente sur place. En intervenant derrière ces murs et ces barbelés, médecin et infirmier.e peuvent limite faire croire qu'ils font de l'humanitaire. Mais en réalité, à part distribuer des cachetons pour enfermer les retenus dans une camisole chimique, bien pratique pour étouffer les colères

et les révoltes, que font-ils ?¹

Régulièrement les détenus témoignent sur les (mauvaises) pratiques des médecins en CRA : refus de soins, absence de suivi gynécologique, enfermement de personnes malades, sevrage sauvage, état de santé qui se dégrade avec l'enfermement...²

Les médecins contribuent aussi à la violence en CRA en fermant les yeux sur les abus des flics et en refusant de les constater. Trop souvent, ils ne prennent pas au sérieux les pathologies des personnes enfermées et rechignent à faire des certificats de non compatibilité avec la rétention...

Finalement c'est le médecin du CRA de Vincennes qui résume le mieux la façon dont il conçoit sa mission. En octobre 2024, il osait dire à un journaliste « de toute façon j'ai un dicton, ici ce sont tous des menteurs jusqu'à preuve du contraire ! ».

En acceptant d'intervenir en CRA, médecins et asso légitiment l'existence de ces taules et donc participent à la machine à expulser. En étant présents, ils cautionnent les mauvais traitements subis par les prisonniers, lorsqu'ils ne les provoquent pas.

1 Un témoignage d'un prisonnier à Vincennes sur le cachetonnage des retenus, mis en BD : <https://abaslescra.noblogs.org/files/2024/03/Bdb-p1.cleaned.cleaned.pdf>

2 Dans le n°56 de l'Envolée : Le juge, le flic et le médecin : Une destruction concertée de la santé des personnes enfermée-e-s en CRA <https://lenvolee.net/2023/01/09/lenvolee-56-est-enfin-dehors/>

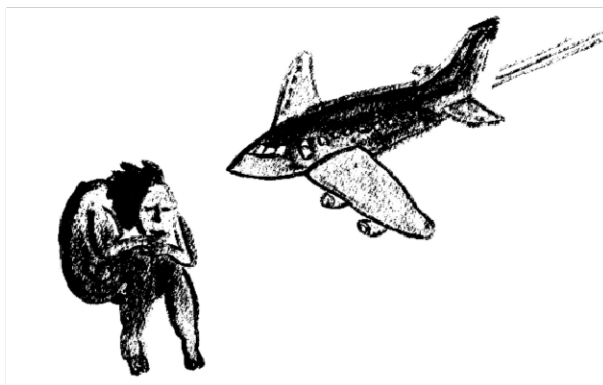
Les entreprises de transports ne sont pas en reste

Expulser a un coût et là-dessus, l'Etat ne lésine pas. En 2025 il prévoit de consacrer plus de 52 millions d'euros à ce que l'administration nomme pudiquement les « frais d'éloignement ».

L'essentiel de cette somme va permettre à la PAF (Police aux Frontières) d'acheter des billets d'avions aux compagnies aériennes comme Air France sur des vols réguliers.

Pour réserver les billets, le ministère de l'intérieur passe par « son » agence de voyage. Depuis 2017, **AMEX TRAVEL** (American Express Global Business Travel) est chargée de gérer les déplacements des keufs. En 2022, elle a gagné une nouvelle fois un appel d'offre dont un lot, intitulé "Eloignement forcé", vise à réserver les billets et hébergements des flics de l'escorte et les billets des personnes expulsées.

En plus d'utiliser des compagnies régulières, le ministère de l'intérieur affrète aussi un Beechcraft 1900 D, un appareil à hélice de 19 places,



qui permet de réaliser des expulsions notamment de familles vers les Balkans et le Caucase. Cet avion est mis à dispo par la société **Chalair**

Aviation depuis l'été 2023. Cette compagnie aérienne, basée à Caen, juste à côté de l'aéroport (Aéroport de Caen, 14650 Carpiquet) touche 8 millions d'euros sur 4 ans pour orchestrer les expulsions. La boîte est détenue par une holding, dirigée par **Alain Battisti**, qui s'appelle Adige (Basée 1 place Uranie à Joinville le Pont en région parisienne). Avant Chalais Aviation c'est la société Twin Jet, à Marseille, qui faisait ce sale taf

La France fait aussi de plus en plus appel à Frontex pour expulser des étrangers. En 2022, l'État avait utilisé 50 vols organisés par l'agence européenne. Avantage pour l'État, ces vols sont réalisés sur le budget de Frontex, lui-même alimenté par l'Union européenne.

Les avocats au service de la Pref touchent des millions

Il n'y a pas que les boîtes qui se font des thunes sur les sans-papiers, certains avocats se font une spécialité de collaborer avec la préfecture dans sa basse besogne.

En 2022, la Préfecture de police relançait un appel d'offre pour la représenter dans les « contentieux des étrangers devant les juridictions judiciaires et administratives ». En gros, défendre l'État et donc attaquer les personnes sans les bons papiers dans les procédures concernant les détenus en CRA, dans les dossiers d'obligation de quitter le territoire (OQTF), etc.

Montant total de ce marché : 6,5 millions d'euros ! Un pactole que se partagent six cabinets : **ACTIS AVOCATS, Maître Jean-Paul TOMASI, CENTAURE AVOCATS, MATHIEU ET ASSOCIE, GS-FS AVOCATS et ADAM-CAUMEIL.**

Ici on parle surtout des avocat.e.s qui plaident pour garder les gens à l'intérieur des centres de rétention, mais ceux qui sont censés les faire sortir ne sont pas toujours mieux... En facturant chaque audience au

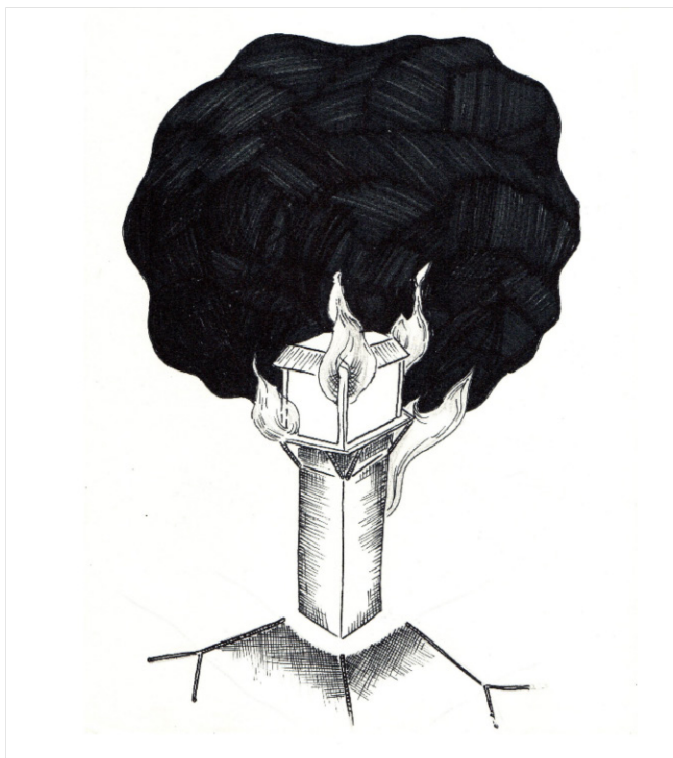
JLD plusieurs centaines d'euros, en plus du recours contre l'OQTF certains ont trouvé un marché juteux... On peut citer en région parisienne Me **Ruben GARCIA**, spécialisé en rétention et dont le nom circule depuis des années dans les CRA. Il connaît tout le monde : les juges, les avocats de la pref..

De manière générale, il suffit d'assister à quelques audiences au tribunal de personnes extraites du CRA pour comprendre que tout ce petit monde se croise souvent, finit par se connaître et même plutôt bien s'entendre. Le business de l'enfermement ça rapporte gros, et ça crée des liens.



Partie 2

Ressources



L'ensemble des ressources disponibles sont publiques, elles sont donc consultables par n'importe qui, qui possède un téléphone ou un ordinateur et une connexion internet. Leur caractère public est lié à un ensemble de principes législatif visant à garantir la transparence de la vie publique.

En revanche, il s'agit d'informations collectées à des fins administratives et rendues publiques. Ceci a deux conséquences. **D'une part, elles ne sont pas toujours facilement compréhensibles**, car elles ne sont pas à l'origine destinées au grand public, mais aux gestionnaires des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales. **D'autre part, elles ne sont pas toujours fiables**. Puisque ces informations sont recueillies à des fins administratives, leur fiabilité dépend de leur utilité pour l'administration. Par exemple, l'adresse d'une entreprise peut être incorrecte car elle n'est pas utile au quotidien pour l'administration qui identifie l'entreprise par son numéro et correspond avec elle par mail et téléphone plutôt que par courrier. Un changement d'adresse pourra donc mettre plusieurs mois ou années avant d'apparaître dans les données publiques. Par ailleurs, leur publication reste sous le contrôle de l'Etat qui fait bien ce qu'il veut puisqu'il est difficile de vérifier ces informations.

Dans la mesure du possible, **il faut donc croiser les sources ci-dessous pour s'assurer de leur fiabilité**. C'est pourquoi les ressources proposées ci-dessous sont accompagnées de notes explicatives qui présentent les incertitudes et les limites de chacune.

Quelques précautions d'autodéfense numérique : limiter les traces laissées par ses recherches

Comme dit plus haut, les ressources présentées dans la suite de cette brochure sont publiques. **Leur consultation est donc un droit lié au principe de transparence de la vie publique et n'est pas incriminée**.

minante en soi. En revanche, **les recherches que vous effectuez peuvent servir à vous incriminer dans le cadre d'enquêtes portant, par exemple, sur des faits délicats commis au préjudice d'une boîte.** si vous surfez simplement avec votre ordinateur ou téléphone personnel sur des sites via un moteur de recherche classique, c'est super simple pour des keufs de voir quelles pages vous consultez. C'est pourquoi, pour tout ce dont il est question après, **il est très vivement conseillé d'utiliser à minima le navigateur Tor, mais aussi le système d'exploitation Tails.** Protegez vous de la surveillance et protégez également vos camarades.

“Autodéfense” numérique (Tor, tails) <https://infokiosques.net/>

Ce site regorge de tutos pour faire des recherches internet de manière plus anonyme et sécurisée. Les brochures **“Tutoriel Tails”** et **“Guide de survie en sécurité numérique à l'usage des militant.e.s”** sont super ! Plus généralement, vous pouvez vous référer au **Guide d'Auto-défense Numérique (<https://guide.boum.org/>)**

Pour mieux comprendre comment les keufs enquêtent (et pourquoi il faut faire attention à ce qu'on fait avec son téléphone et son ordinateur) il y a la brochure **“affaire Lafarge : les moyens d'enquête utilisés”**, qui donne une idée des précautions à prendre.

Faire des recherches à partir des marchés publics

Un marché public désigne un contrat conclu entre une personne publique (comme l'État, les collectivités territoriales, ou les établissements publics) et une entreprise privée pour la fourniture de biens, de services ou de travaux. Ces marchés sont encadrés par le Code de la commande publique, qui pose des principes de transparence, de concurrence et d'égalité d'accès dans l'attribution de ces marchés aux entreprises privées. Ainsi, **lorsque qu'une administra-**

tion publique cherche à déléguer une partie de ses missions à une entreprise privée, elle publie un appel d'offre. Cet appel décrit les missions à effectuer, le site d'exécution, le montant prévisionnel du contrat. **Lorsqu'un contrat est remporté par une entreprise privée, un avis d'attribution est également publié.** Cet avis donne des informations sur la ou les entreprises titulaires du contrat. Toute personne a donc le droit de consulter ces infos, et c'est une mine d'or pour qui s'intéresse aux boîtes collabos.

Le bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) :

Page de recherche officielle : <https://www.boamp.fr/pages/recherche/?sort=dateparution>

On peut consulter ces informations sur le bulletin officiel des annonces de marchés publics. Très facile à utiliser, il suffit de **rentrer des mots clés comme (au hasard) “CRA” et “rétention”, puis de cocher la case “avis cloturé”** pour tomber sur la liste des avis d'attribution des marchés publics et ainsi découvrir le nom des boîtes qui ont remporté les marchés et le montant des contrats obtenus.

Pour consulter également les appel d'offre avant attribution du marché (ce qui peut être utile par exemple si on cherche à connaître le site d'implantation d'un nouveau CRA), **il faut en revanche cocher la case “tous les avis”.**

Tableau de données brutes : <https://www.boamp.fr/explore/dataset/boamp/table/?sort=dateparution>

Il est également possible de télécharger ces informations sous la forme d'un tableau de données brutes, si l'on s'intéresse à un grand nombre de marchés en même temps, mais il faudra être à l'aise être un peu à l'aise avec le format plutôt indigeste au premier abord. Avec les bonnes

recherches textuelles à base de mots clés, on peut ainsi obtenir un tableau des marchés auxquels on s'intéresse.

Les sites complémentaires

De manière complémentaire, on peut consulter **le site des projets d'achat publics** **Approch** : <https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

Il recense les projet d'appel d'offre des administrations et on peut donc parfois y voir en avance des appels d'offre. Comme pour le BOAMP, la table de données brutes est disponible ici, avec la possibilité de réaliser des recherches textuelles : <https://data.economie.gouv.fr/explore/dataset/projets-dachats-publics/table/>

Le bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) a aussi **un équivalent européen qui donne donc des informations sur ce qui peut se passer dans le reste de l'union européenne** : <https://ted.europa.eu/fr>.

Les recherches y sont d'autant plus compliquées que les acronymes pour les centres de rétentions varient d'un pays à l'autre, et seuls les marchés proposant des contrats supérieurs à un certain montant sont obligatoirement publiés à l'échelle européenne et donc référencés sur ce site.

Un mot sur les mots clés

Dans tous les cas, les recherches sur BOAMP s'appuient sur des mots-clés. En procédant à des «recherches textuelles» de la sorte, on s'économise la consultation à la main de milliers d'annonces. Le téléchargement sous la forme de données brutes permet même de réaliser des recherches plus complexes de manière automatisée s'il on est un peu à l'aise avec la programmation.

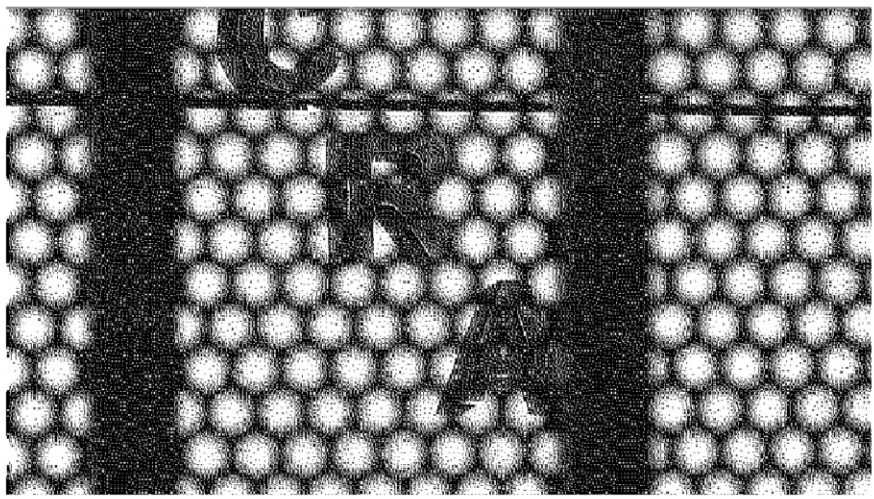
Mais il faut rester vigilant.e.s sur le fait que de telles recherches n'assurent jamais l'obtention d'informations ni forcément exhaustives, ni forcément pertinentes.

- ▶ Par exemple, on peut obtenir un certains nombre de résultats hors sujets : par exemple, le terme "CRA" est certes l'acronyme des Centres de rétention administratifs mais il est aussi celui des Centres de ressources sur l'autisme, et c'est aussi une syllabe d'autres mots, comme par exemple "demoCRAtie", ce qui peut donner lieu à un certain nombres résultats hors propos (et d'arrachage de cheveux)
- ▶ D'autre part, certains contrats peuvent etre en rapport avec l'objet d'une recherche sans mentionner explicitement celui-ci. Par exemple, un contrat peut etre réalisé par une boite privée pour le compte du ministère de l'interieur pour le transport des personnels : ainsi les flics des CRA seront peut-etre véhiculé par ce transporteur, mais il n'y aura pas de mention explicite du CRA dans l'appel d'offre ou l'avis d'attribution.

Pour effectuer des recherches plus larges, on peut utiliser le terme "SGAMI", pour "Secrétariat général d'administration du ministère de l'Interieur", souvent chargé de passer les commandes publiques pour le compte du Ministère de l'interieur et le terme "SGAP", son équivalent pour les préfétures. Mais ça augmente le nombre de résultats, et le temps passé à les trier «manuellement»

Il y a aussi des connecteurs logiques qui peuvent nous aider : notamment OR + «mot à rechercher» (entre guillemets, c'est important !)

- ▶ Par exemple on peut utiliser l'expression suivante dans le champ de recherche en haut à gauche (tu peux écrire en majuscule ou en minuscule peu importe, le champ est non-sensible à la case) : «CRA» OR «centre de rétention» OR «centres de rétention» OR «rétention administrative» OR «LRA» . Ca permet d'avoir les résultats où il y a marqué l'une ou l'autre de ces mots-clés.



Les limites des informations publiques sur les marchés publics (ça fait deux fois public)

Si ces annonces publiques constituent un gros réservoir d'information pour comprendre quelles boîtes travaillent avec l'État, elle n'en sont pas moins partielles. Tous les contrats de marchés publics ne font pas l'objet d'un appel d'offre et d'un avis d'attribution.

- Pour les marchés de fournitures et services, si le montant est inférieur à 40 000 € HT pour les acheteurs publics de l'État et à 25 000 € HT pour les collectivités locales, ils peuvent être conclus sans mise en concurrence formelle ou publication d'un appel d'offres. On ne retrouve donc pas de la trace de ces marchés sur le site.
- Pour les marchés de travaux : en dessous de 1 000 000 € HT, un marché peut être passé sans appel d'offre, mais il reste soumis à un principe de transparence, on retrouvera donc seulement l'avis d'attribution dans le BOAMP.

Il existe également des régimes dérogatoires aux marchés publics. **En particulier, les marchés liés à la défense nationale ou à la sécurité publique peuvent être partiellement ou totalement confidentiels s'il est considéré que la divulgation de certaines informations**

pourrait porter atteinte à la sécurité nationale. Concrètement, sur BOAMP cela se traduit par des manques d'informations (absence d'information sur le lieu d'exécution du marché par exemple, ou sur le nom de l'entreprise titulaire du contrat de marché public), voir par une absence totale sur le site.

Les sites qui référencent les marchés publics c'est bien mais c'est aussi possible se baser sur d'autres ressources. En particulier, l'Etat produit des rapports qui décrivent parfois très précisément les moyens déployés dans le cadre de sa politique raciste d'enfermement et d'expulsion.

Les rapports de la cour des comptes

En janvier 2024, la cour des comptes a publié un rapport d'évaluation de la "politique de lutte contre l'immigration irrégulière" très instructif. Page 96, est par exemple décrit la mise en oeuvre des expulsions par avion.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/292560-la-politique-de-lutte-contre-limmigration-irreguliere-cour-des-comptes>

Les lois de finances

Plus généralement, dans l'annexe "immigration, asile et intégration" des lois de finances, on peut trouver plein d'informations sur toutes les années que claque l'Etat chaque année dans sa politique d'enfermement et d'expulsion :

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025/projet-loi-finances-les/budget-general-plf-15>

Les rapports de la Cimade sur les centres de rétention administratifs

Le rapport de la Cimade sur les centres de rétention administratifs (CRA) est un document publié une fois par an, au printemps généralement, dans lequel l'association présente dans un certain nombre de CRA en France, synthétise les informations sur chacun des CRA. On peut ainsi savoir quelle association et quelles entreprises de transport, de nettoyage ou de restauration sont présentes dans chaque centre de rétention. On y trouve également l'identité des directeurs et directrices de CRA.

<https://www.lacimade.org/publication/rapport-2024-sur-les-centres-et-locaux-de-retention-administrative/>

Ressources sur les entreprises privées et leurs patrons

Une fois qu'on a obtenu le nom d'une entreprise, on peut vouloir chercher des informations sur celle-ci, comme l'adresse de ses locaux ou bien le nom de son patron.

De petites recherches internet (sous tails + Tor, bien évidemment), permet d'obtenir des informations intéressantes :

L'annuaire des entreprises

Il s'agit d'un moteur de recherche d'entreprises, hébergé par l'état, combinant plusieurs sources de données publiques sur les entreprises. Il en existe bien d'autres, géré par l'INSEE ou l'INPI par exemple, ou encore des boîtes privées ayant construit leur propre moteur de recherche à destination des gérants d'entreprises. Celui-ci semble le plus complet et à jour.

<https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Ce site permet de rechercher une entreprise à partir d'informations incomplètes sur une boîte.

- Par exemple, si l'on tape "GEPSE", dans la barre de recherche par mots clés, on tombe bien sur plusieurs entités correspondant à l'entreprise qui assure fait la bouffe dans un certain nombre de CRA (on voit également un bon nombre d'homonymes). On a

donc son numero SIREN (342122546) et on voit que l'entreprise possède 97 établissements dont 56 sont en activité. On a également l'adresse du siège social, et les adresses des établissements. On observe notamment qu'un bon nombre d'entre eux GEPSA sont bien localisés dans des centres de rétentions. On a aussi accès à l'historique de l'entreprise : en l'occurrence, on voit par exemple que GEPSA a déclaré un établissement (= une antenne de sa boîte) au centre pénitentiaire d'Albi en 2009 et que celui-ci est maintenant fermé. Cela indique donc que GEPSA avait un contrat au centre pénitentiaire d'Albi, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. D'autres entités correspondent également, on a par exemple "SNC GEPSA TABAC", filiale de GEPSA spécialisée dans la vente de tabac en taule, ou encore "GEPSA INSTITUT" filiale groupe spécialisée dans la formation professionnelle en taule.

Pour chaque unité légale, un des onglets d'information porte sur les dirigeant-e-s de l'entreprise, il permet de connaître leur nom, prénom et parfois date de naissance. Les adresses des entreprises et de leurs établissements y sont aussi plus fiables qu'ailleurs, car les informations présentes sont issues du répertoire SIREN et SIRET et sont géocodées ensuite.

Il existe une base de données brute publique qui correspond au site disponible sur [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/datasets/donnees-des-entreprises-utilisees-dans-lannuaire-des-entreprises/) : <https://www.data.gouv.fr/datasets/donnees-des-entreprises-utilisees-dans-lannuaire-des-entreprises/>

Cependant, elle ne contient pas l'ensemble des données disponible sur ce site, en particulier, il n'y a pas d'information sur les dirigeant-e-s. Par ailleurs, ces tableaux de données brutes sont lourds et donc long à télécharger et difficile à ouvrir dans des logiciels de tableurs habituels. Encore une fois, il faudra plutôt passer par un langage de programmation pour en faire quelque chose.

Le Répertoire National des Entreprises (INPI)

Le Répertoire National des Entreprises (RNE) est une base de données publique qui recense toutes les entreprises et établissements en

activité en France, quel que soit leur statut juridique. Il permet d'obtenir des informations administratives et juridiques sur les entreprises, telles que leur raison sociale, leur activité, leur adresse, leur code SIREN et leur situation fiscale. De la même manière qu'avec le répertoire SIREN et SIRET, il est possible d'effectuer des recherches dans le répertoire national des entreprises sur le site de l'INPI.

Moteur de recherche de l'INPI : <https://data.inpi.fr/>

La commune d'habitation des dirigeant-e-s des entreprises en question y est renseigné.

Pappers

Ce petit tuto trouvé sur paris-luttes.info explique comment trouver en quelques clics plein d'infos sur les boîtes collabo et sur leurs patrons grâce au site internet pappers.fr.

<https://paris-luttes.info/prisons-cra-trouve-en-2-minutes-18278?lang=fr>

Le site pappers.fr permet de découvrir les entreprises qui collaborent avec les keufs en répertoriant les appels d'offres du ministère de l'Intérieur (SGAMI) pour chaque grande région. En consultant ces pages, on peut accéder à des informations détaillées sur les sociétés ayant remporté des marchés pour la construction, la maintenance ou l'équipement de commissariats, CRA et autres infrastructures policières. Ces informations incluent parfois des données personnelles sur les dirigeants et d'autres entreprises qu'ils possèdent. **Attention, le site n'est plus mis à jour depuis décembre 2023.**

Partie 3

Les bonnes adresses



Construction et rénovation

Les cabinets d'architectes

- 🔥 Anaa architectes - 14 Rue du Quai, LILLE
- 🔥 Pierre Louis Carlier - 18, rue Jean Moulin, LILLE
- 🔥 Agence Patrice Chabbert - 32 chemin de la Butte, TOULOUSE
- 🔥 RI2L - 8, rue de la République, MARSEILLE
- 🔥 Atelier d'architecture de Sèv - 55 Montée de la grande Colonge, GLEIZE
- 🔥 lam - 86 rue des amidonniers, TOULOUSE
- 🔥 Atelier d'architecture Emmanuel Nebout - 3 Rue des Trésorier de la Bourse, MONTPELLIER
- 🔥 CCD architecture - 7, rue d'Italie, MARSEILLE
- 🔥 Valero Gadan Architectes & Associés - 17 rue du Pont aux Choux, PARIS
- 🔥 ACME Architecte & Conseil - 9 rue Béranger, PARIS
- 🔥 ECDM - 38 rue du Mont Thabor, PARIS
- 🔥 Renaud de La Noue Architecte - 31 rue Saint-Georges, PARIS
- 🔥 A26 Architectures - 165 bis Rue de Vaugirard, PARIS
- 🔥 A26 Architectures - 60 Rue Chaponnay, LYON
- 🔥 A26 Architectures - 180 Rue Judaïque, BORDEAUX
- 🔥 A26 Architectures - 25 Rue des Trois Marchands, BLOIS
- 🔥 A26 Architectures - 15 Rue Claude Nicolas Ledoux, AIX-EN-PROVENCE
- 🔥 A26 Architectures - 5 Rue de la Paix, AURAY
- 🔥 EIRL CHEMIERE - RODOLPHE CHEMIERE - 55 Av. Carnot, BOURGES

Les bureaux d'études et ingénierie

- 🔥 EGIS Bâtiments Nord Est - 8-10, 8 Avenue Pierre Mendès-France, SCHILTIGHEIM
- 🔥 ESIOS SAS - 52 T Avenue du Point du Jour, LYON
- 🔥 EODD Ingénieurs Conseils - 171 Rue Léon Blum, VILLEUR-

BANNE

- 🔥 SAS DGET - 39 Avenue du 14 Juillet, CHENOVE
- 🔥 BEGC - 101 Boulevard Ernest Dalby, NANTES
- 🔥 Sixense Engineering - 22 Rue Lavoisier, NANTERRE
- 🔥 Tauw France S.A.S.U - 7 Rue du Golf, QUETIGNY
- 🔥 Voxoa - 15 Rue de Chabrol, PARIS
- 🔥 Synoptic AMO - 105 Rue du 4 Août 1789, VILLEURBANNE
- 🔥 Etamine - WikiVillage 2 rue Srebrenica, PARIS
- 🔥 Carig - 74 rue Nollet, PARIS
- 🔥 Ried Ingénierie - 25 rue des Grands Champs, PARIS
- 🔥 Groupe Projex (DIAGOBAT - PROJEX – AMEXIA) - 17 rue Raoul Nordling, BOIS COLOMBES
- 🔥 Seti - 2 Avenue Se Canto, CASTANET-TOLOSAN
- 🔥 Axone Avocats Droit Public - 64 Avenue Jean Jaurès, LYON

Les entreprises du BTP

- 🔥 Artelia - 2, Avenue Lacassagne, LYON
- 🔥 Axima Concept - 1 Place Samuel de Champlain, COURBEVOIE
- 🔥 Bouygues - 32 Avenue Hoche, PARIS
- 🔥 Groupement Bouygues Construction Centre Sud Ouest - 1 Rue Romain Rolland, LORMONT
- 🔥 Dekra - Centre d'Affaires, Rue de La Boursidière, LE PLESSIS-ROBINSON
- 🔥 Eiffage - 3-7 Place de l'Europe, VELIZY-VILLACOUBLAY
- 🔥 Engie-Cofely - 1 Place Samuel de Champlain, COURBEVOIE
- 🔥 Eodd - 13-19, Rue Jean Bourgey, VILLEURBANNE
- 🔥 Gantha - 16 Rue Simone Veil, SAINT-OUEN
- 🔥 Groupe Qualiconsult - 1 Bis Rue du Petit Clamart, VELIZY-VILLACOUBLAY
- 🔥 Hogos - 441 Chemin de Leysotte, VILLENAVE D'ORNON
- 🔥 Icamo - 11 ZA, Chemin de Grange Neuve, DIEMOZ
- 🔥 Ocebloc - 3 Rue Pierre Gilles de Gennes, VEYRE MOUTON
- 🔥 Ramery Bâtiment - 740 Rue du Bac, ERQUINGHEM-LYS
- 🔥 Satelec - 17 Rue de l'Abbé Grégoire, GRANDE-SYNTHE

- 🔥 Spie - 10 Avenue de l'Entreprise, CERGY
- 🔥 Vinci - 1 Cours Ferdinand de Lesseps, RUEIL-MALMAISON
- 🔥 Vinci Construction Services Partages (VCSP) - 1973 Boulevard de la Défense, NANTERRE
- 🔥 C3B (BTP) - 6 Rue du Rompot, FONTAINE-LES-DIJON
- 🔥 Citinea (BTP) - 61 Avenue Paul Kruger, VILLEURBANNE
- 🔥 L'Est Electrique - 7 Rue de Faltans, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ
- 🔥 Pennequin - 601 Rue de la Pièce Léger, MARSANNAY-LA-CÔTE

Les prestataires de service

Nettoyage

- 🔥 APR - 15 Avenue Marcel Dassault, LONS
- 🔥 Maxi'net - Rue Félix Eboué Prolongée, POINTE À PITRE
- 🔥 Guyanaise de Propreté - PAE Degrad des Cannes, REMIRE MONTJOLY
- 🔥 Onet - 36 Boulevard de l'Océan, MARSEILLE
- 🔥 Wilau - 2 bis Chemin de la Traverse, IBOS
- 🔥 Evanis - 22 Avenue de Verdun, AUBAGNE

Maintenance

- 🔥 Eurogem / M.T.O. (Maintenance Technique Optimisée) [Atalian] - 2 Rue Ambroise Croizat, PALAISSEAU
- 🔥 Themis FM - 72 Avenue Jean Baptiste Clement, BOULOGNE-BILLANCOURT

Bouffe

- 🔥 GEPSA - 23 Avenue Jules Rimet, SAINT-DENIS LA PLAINE
- 🔥 Scolarest - 21 Rue d'Hauteville, PARIS
- 🔥 Eurest [Compass Group] - 123 Avenue de la République, CHÂTILLON
- 🔥 SORI - LD Aéroport Pôle Caraïbes, LES ABYMES
- 🔥 Sodexo - 255 Quai de la Bataille de Stalingrad, ISSY-LES-MOULINEAUX
- 🔥 Panima - Dembéli, MAYOTTE

- 🔥 Elior Restauration France S.A.S - 9 / 11 Allée de l'Arche, PARIS
LA DEFENSE

Surveillance

- 🔥 Centurions - 2 Petite Rue de la Rize, VILLEURBANNE
- 🔥 Fichet Security Solutions France - 2 Rue d'Iéna, LESQUIN
- 🔥 Main Sécurité [Onet] - 36 Boulevard de l'Océan, MARSEILLE
- 🔥 Securitim - 17, Rue Jeanne Braconnier, MEUDON

Les associations

- 🔥 ASSFAM-groupe SOS Solidarité - 5 Rue Saulnier, PARIS
- 🔥 Cimade - 91 Rue Oberkampf, PARIS
- 🔥 Forum Réfugiés-Cosi - 3 Boulevard Richard-Lenoir, PARIS
- 🔥 France Terre d'Asile - 24, Rue Marc Seguin, PARIS
- 🔥 Solidarité Mayotte - 46 AE Babou Salama Cavani, MA-
MOUDZOU

Les compagnies de transport

- 🔥 Air France - 45, Rue de Paris, ROISSY CDG
- 🔥 AMEX Travel - 18 Rue des 2 Gares, RUEIL-MALMAISON
- 🔥 Chalair Aviation SAS - Aéroport de Caen Carpiquet, CARPI-
QUET
- 🔥 Adige (holding de Chalair) - 1 Place Uranie, JOINVILLE-LE-
PONT
- 🔥 Frontex - Plac Europejski 6, WARSZAWA, Pologne
- 🔥 Royal Air Maroc - 38 Avenue de l'Opéra, PARIS
- 🔥 Régie des Transports Métropolitains - 79, Boulevard de Dun-
kerque, MARSEILLE
- 🔥 Twin Jet - 1070, Rue du Lieutenant Parayre, AIX EN PRO-
VENCE

Les avocats de la préf

- 🔥 Adam-Caumeil - 2 Av. Trudaine, PARIS
- 🔥 Arco-legal - 24 Rue de Richelieu, PARIS
- 🔥 Centaure Avocat (ex-Claisse et Associé) - 22 bis Rue Jouffroy
d'Abbans, PARIS

🔥 Le Cabinet Thierry Dumoulin - 10 Cours Franklin Roosevelt,
LYON

🔥 Serfaty Venutti Camacho - 2 Rue Clavagry, BOURG EN BRESSE

🔥 Le Cabinet Jean-Paul Tomasi - 43 Rue Auguste Comte, LYON

🔥 Actis Avocats - 10 Place Salvador Allende, CRETEIL

🔥 Centaure Avocats - 22 bis rue Jouffroy d'Abbans, PARIS

🔥 Mathieu et associé - 96 Boulevard Malesherbes, PARIS

🔥 GS-FS Avocats - 4 Place de la République, SAINT-OUEN S/
SEINE

🔥 Odexia Avocats - 2 impasse de la Rue
de Lille, 62200 BOULOGNE-SUR-MER

